

EPREUVE DE TECHNIQUE COMPTABLE SESSION 2014

Le sujet comporte quatre parties indépendantes

PREMIERE PARTIE : ANALYSE FINANCIERE (SA RAMSES)

Annexes concernées :

- Annexe 1 : Bilan de la SA RAMSES au 31-12-2012 ;
- Annexe 2 : Informations relatives au traitement financier ;
- Annexe 3 : Tableau de calcul des ratios
- Annexes 4 : Bilan financier (à rendre)

TRAVAIL A FAIRE N°1 :

- 1.1) Etablir le bilan liquidité en annexe 4 (à rendre)
- 1.2) Calculer le fonds de roulement liquidité, le besoin en fonds de roulement
- 1.3) Faire un rapport sur la situation financière de l'entreprise adressé à votre directeur administratif et financier et préciser les actions à entreprendre pour améliorer cette situation (annexe 5 à rendre)

Annexe 1 : Bilan de la SA RAMSES au 31-12-2012

Actif		Passif	
Postes	Montants	Postes	Montants
Charges immobilisées	5 500 000	Capital	30 000 000
Bâtiments	35 000 000	Emprunt	28 000 000
Titres de participation	4 000 000	Provisions financières	5 000 000
Marchandises	23 000 000	Fournisseurs	22 000 000
Clients	30 000 000	Etat	4 000 000
Banque, caisse	1 800 000	Autres dettes	11 000 000
Total	100 000 000	Total	100 000 000

Annexe 2 : Informations relatives au traitement financier

Les participations concernent des actions CICAM acquises à 40 000 FCFA l'une. Ces actions sont cotées en bourse à 60 000 FCFA l'une au 31-12-2012. Une partie de ces actions (20) sera vendue en février 2013.

Une provision financière de 3 000 000 FCFA est sans objet ;

Parmi les fournisseurs se trouve CAMI TOYOTA, fournisseur d'investissement dont la dette de 6 000 000 FCFA sera payée en mars 2014.

Annexe 4 : Tableau de calcul des ratios

Eléments		Résultats de la RAMSES (2012)	Entreprises de la branche (2012)
Ratios de structure	Autonomie financière	0,41	0,52
	Financement permanent	1,16	1,5
	Liquidité générale	1,76	1,88
Ratios de gestion	Rotation des stocks	25 jours	30 jours
	Durée crédits clients	24 jours	15 jours

	Durée crédits fournisseurs	16 jours	30 jours
--	----------------------------	----------	----------

**DEUXIEME PARTIE : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES
(DELPHUS S.A)**

La société anonyme DELPHUS SA est créée le 1^{er} juin 2011 avec un capital de 100 000 000 FCFA (10 000 actions de 10 000 FCFA). Les contributions ont été les suivantes :

Monsieur Essomba a obtenu 3000 actions en contrepartie de son apport en nature dont les éléments sont :

Charges immobilisées	2 000 000	Capital	30 000 000
Bâtiments	30 000 000	Réserves	7 000 000
Matériel de bureau	7 500 000	Emprunts	29 000 000
Marchandises	23 000 000	Fournisseurs	20 000 000
Clients	30 000 000	État	4 000 000
Banque	2 500 000	Autres dettes	5 000 000
Total	95 000 000	Total	95 000 000

Les 7000 actions en numéraire sont libérées ainsi qu'il suit :

Souscripteurs	Nombre d'actions	Versements effectués à la constitution
ABAKAR	1000	2 500 000
DICKA	800	8 000 000
KENFACK	1300	3 250 000
MFOUMOU	2500	12 500 000
TATAW	600	1 500 000
ZANGA	800	2 000 000
TOTAL	7000	29 750 000

Il est précisé que l'apport en numéraire est libéré du quart (minimum légal) à la constitution. Les versements ont été faits chez le notaire Me Ngonu qui les a déposé dans un compte de l'entreprise ouvert à la Bicec, agence du parc à Yaoundé le 10 juin 2011, après déduction des honoraires qui s'élèvent à 1 311 750 FCFA TTC et des droits d'enregistrement pour 750 000 FCFA.

Le 1^{er} octobre 2011, le conseil d'administration décide d'appeler les deuxième et troisième quarts. Tous les actionnaires ont jusqu'au 31 octobre 2011 pour libérer leurs apports. Passé ce délai, ils se verront imputer des intérêts de retard au taux annuel de 10%.

Le 31 octobre 2011 au soir, Zanga n'a pas pu s'exécuter. Une mise en demeure lui est adressée. Le 20 novembre 2011, ses actions sont mises en vente et achetées par Tataw au prix unitaire de 8 000 FCFA (considérées comme libérées des $\frac{3}{4}$). Frais de vente : 30 000 FCFA HT, TVA 19,25%. Règlement du solde de son compte par chèque.

Le 1^{er} janvier 2012, le conseil d'administration décide d'appeler le dernier quart. Tous les actionnaires s'exécutent dans le délai d'un mois à eux imparti à l'exception de monsieur Tataw. Apès la mise en demeure à lui adressée, ses actions sont vendues au prix unitaire de 10 000 FCFA (entièrement libérées) le 25 Février 2012. Frais de vente : 50 000 FCFA HT, TVA 19,25%. Intérêts de retard : 10% l'an. Règlement du solde de son compte par chèque.

TRAVAIL A FAIRE N°2 :

- 2.1) Déterminer le montant de la faction anticipée à la constitution pour chaque actionnaire (annexe 6 à rendre)
- 2.2) Déterminer les montants réellement versés par les actionnaires à l'appel et à la libération des 2^{ème} et 3^{ème} quarts (annexe 7 à rendre)
- 2.3) Passer les écritures de constitution dans le journal de la société
- 2.4) Passer les écritures d'appel, de la libération des 2^{ème} et 3^{ème} quarts ainsi que celles de défaillance de Zanga
- 2.5) Déterminer le résultat de l'actionnaire défaillant Tataw lors de l'appel et la libération du dernier quart. Passer les écritures d'appel, de la libération du quatrième quart ainsi que celles de la défaillance de Tataw.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES COUTS

L'entreprise SOFAMA fabrique dans un atelier un fourreau destiné au montage de pressoir à huile. Les services techniques ont déterminés les standards suivants pour une production mensuelle de 110 fourreaux jugée normale :

- Consommation de matières premières
 - 39,60 m² de feuille de tôle d'acier à 4000 FCFA le m²
 - 1320 mètres de barre de fer pour un prix total de 151 800 FCFA
- Main d'œuvre directe (MOD) : 275 heures à 2800 FCFA l'heure
- Frais de centre « Fabrication » :
 - Nature de l'unité d'œuvre : heure de main d'œuvre directe
 - Coût variable : 148 500 FCFA
 - Coût fixe : 181 500 FCFA

A la fin du mois de mai 2013, les services comptables ont enregistré les faits suivants :

- √ Fabrication de 90 fourreaux terminés et 10 en cours de fabrication ayant nécessité :
 - Consommation de matières premières :
 - Feuilles de tôle d'acier : 35 m² pour un prix total de 141 750 FCFA
 - Barres de fer : 1030 mètres pour un prix total de 113 300 FCFA
 - La main d'œuvre directe : 210 heures à 2800 FCFA l'heure
 - Les charges indirectes : 283 500 FCFA
- √ Encours au 01/05/2013 : 15 fourreaux

Les encours de fabrication sont évalués selon les taux d'avancement suivants :

Matières premières 100%
Main d'œuvre directe et charges indirectes 50%

TRAVAIL A FAIRE N°3 :

- 3.1) Présenter la fiche du coût standard de fabrication d'un fourreau (annexe 8 à rendre)
- 3.2) Déterminer en annexe 9 (à rendre) les consommations équivalentes en termes de production terminée
- 3.3) Présenter en annexe 10 (à rendre) le rapprochement entre coûts réels et coûts préétablis
- 3.4) Analyser les écarts suivants :
 - a) Ecart sur main d'œuvre directe en deux sous écarts
 - b) Ecart sur frais de « centre fabrication »

QUATRIEME PARTIE : SEUIL DE RENTABILITE

L'entreprise PENKA fabrique des moulins à écraser. Elle a dégagé au cours de la période un résultat sur cette activité de 8 384 875 FCFA après déduction des charges suivantes pour la fabrication et vente de 1890 moulins :

❖ Charges variables :

Pièces détachées : 36 571 500 FCFA

Commissions aux représentants (2,5% du chiffre d'affaires) :
1 795 500 FCFA

❖ Charges fixes :

Administration : 7 718 750 FCFA

Ateliers : 13 727 500 FCFA

Distribution : 3 621 875 FCFA

TRAVAIL A FAIRE N°4 :

- 4.1) Combien de moulins doit-on vendre pour atteindre le seuil de rentabilité ?
- 4.2) Quel chiffre d'affaires devrait réaliser l'entreprise pour atteindre un résultat de 13 903 200 FCFA ?
- 4.3) Quel résultat aurait réalisé l'entreprise en vendant pour un montant de 48 997 200 FCFA ?

Annexe 4 : Bilan liquidité (à compléter et à rendre)

Actif			Passif		
Actifs immobilisés			Capitaux propres		
Actifs circulants			Dettes à long terme		
Trésorerie-actif			Passif circulant		
			Trésorerie-passif		
Total			Total		

Annexe 6 : montant des fractions anticipées à la constitution par les actionnaires

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant des factons anticipées
ABAKAR	1000	
DICKA	800	
KENFACK	1300	
MFOUMOU	2500	
TATAW	600	
ZANGA	800	
TOTAL	7000	

Annexe 7 : montant réellement versés par les actionnaires à l'appel et à la libération des 2^{ème} et 3^{ème} quarts

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant réellement versés
ABAKAR	1000	
DICKA	800	
KENFACK	1300	
MFOUMOU	2500	
TATAW	600	
ZANGA	800	
TOTAL	7000	

Annexe 5 : Rapport adressé au Directeur administratif et financier de la SA RAMSES

--

Annexe 8 : fiche de coût standard unitaire

Eléments	Quantités	Prix unitaires	Montants

Annexe 9 : Tableau des équivalences

Eléments	Production terminée	Encours initiaux	Encours finals	Production équivalente	Quantités unitaires préétablies	Consommations équivalentes

--	--	--	--	--	--	--

Annexe 10 : Tableau de rapprochement entre coûts réels et coûts préétablis

Eléments	Coûts réels			Coûts préétablis			Ecart	
	Qtés	PU	Montants	Qtés	PU	Montants	-	+

WWW.ORNIFORMATION.COM